

Amoéba

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

*Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017
(Trente huitième résolution)*

ORFIS BAKER TILLY

149 BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

MAZARS

LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

Amoéba

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 120 027,44 €

Siège social : 38, avenue des Frères Montgolfier
69680 CHASSIEU

RCS : 523 877 215 LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017

(Trente huitième résolution)

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer ou, sous condition d'adoption des première et deuxième résolutions, de déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY



Jean-Louis FLECHE

MAZARS



Emmanuel CHARNAVEL